

ANNEXE IV – Règlement d'examen

EPREUVES			Candidats				
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat). Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités).	Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS). GRETA	Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissement privé) Au titre de leur expérience professionnelle Enseignement à distance		
Nature des épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme	Forme	Durée
E1 – Culture générale et expression	U1	3	Ponctuelle écrite	4 h	CCF 3 situations	Ponctuelle écrite	4h
E2 - Langue vivante étrangère 1	U2	3	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle orale	Compréhension 30 min ; Expression 15 min + 30 min de préparation
E3 - Mathématiques et physique-chimie							
U31 - Mathématiques	U31	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle écrite	2 h
U32 - Physique-chimie	U32	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	ponctuelle écrite	2 h
E4 – Traduction technique du projet architectural	U4	4	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle pratique	4h (1 ^{ère} partie) 8h (2 ^{ème} partie)
E5 Conception d'agencement	U5	6	Ponctuelle pratique et orale	50 min	CCF 1 situation	Ponctuelle pratique et orale	50 min
E6 – Réalisation d'agencement							
U61 – Organisation et préparation de la réalisation	U61	3	Ponctuelle Ecrite	4h	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	4 h
U62 –Suivi de la réalisation	U62	2	Ponctuelle orale	30 min	Ponctuelle orale	Ponctuelle orale	30 min
EF1 – Langue vivante facultative (1) (2)	UF1		Ponctuelle orale	20 min de préparation + 20 min	Ponctuelle orale	Ponctuelle orale	20 min de préparation + 20 min

(1) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

(2) Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.